



Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Ministère de l'agriculture et de la pêche

AR09022DGER

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration provisoire de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon).

Le ministre de l'agriculture et de la pêche et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural ;

Vu le décret n° 2009-189 du 18 février 2009 portant création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon), notamment l'article 24.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration provisoire de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) :

1° Au titre des membres de droit :

- Mme Sophie BEJEAN, présidente de l'université de Dijon ;
- Mme Marion GUILLOU, directrice générale de l'Institut national de la recherche agronomique ;

2° Au titre des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements :

- Mme Françoise TENENENBAUM, conseil régional de Bourgogne ;

3° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Patrice ROBICHON ;
- M. Pierre BODINEAU ;

- M. Denis MICHAUD ;
- M. Bertrand AUGUSTIN ;
- Mme Laura SABATIER ;
- M. Pierre GUEZ ;
- M. Didier MAJOU ;
- M. Marc JEANLIN ;
- M. Gilles DENIS ;
- M. Jean-Claude GALADRIN ;
- M. Christian MOUCHET ;

4° Au titre des représentants des personnels :

- M. Pierre CURMI ;
- M. Bruno LEMERY ;
- M. Philippe BESNARD ;
- M. Patrick GERVAIS ;
- M. Claude COMPAGNONE ;
- Mme Nathalie DROYER ;
- M. Laurent GAL ;
- Mme Dominique VALENTIN ;
- Mme Patricia ANDRIOT ;
- M. Albaro HOLGADO ;
- Mme Bernadette MONTAVON ;
- Mme Nathalie ROUX ;

5° Au titre des représentants des étudiants :

- Mme Charlie Duval ;
- M. Thomas DROYER.

Article 2

Le directeur général de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 05 mars 2009

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche
Pour la ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement
supérieur

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'enseignement et
de la recherche

Patrick HETZEL

Jean-Louis BUER